

CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE LA RÉUNION
Procès-verbal de la séance du Jeudi 30 avril 2015 – 14 h 30

Nbre membres convoqués : 29 (avec voix délibérative : 28)

Nbre de membres présents ou représentés ayant voix délibérative en début de séance : 21

Sont présents ou représentés, Mmes et MM.		Sont absents ou excusés, Mmes et MM.	
1	AMOURDOM MARIAYE Catherine	1	ADAME Brigitte
2	ANDRE Michèle, représentée par M. BREVART	2	GRAS Rudy, suppléant de M. DALEAU Xavier
3	BIALECKI David, représenté par M. BREVART	3	HARGUINDEGUY Brigitte
4	BLANCHET Pascale, représentée par M. FLOCHON	4	HOARAU Olivier
5	BOURMAUD Chloé	5	LEROYER Pierre
6	BREVART Clément	6	MUSSARD Emmanuelle
7	CHABRIAT Jean-Pierre, représenté par M. ROLLAND	7	POULAIN-SYLLA Soamihanta
8	CORRE Céline	8	VIDOT Huguette
9	DALEAU Xavier		
10	DELEAU Dominique représentée par M. HERVE		
11	FLOCHON Etienne		
12	HERVE Daniel		
13	JAUZE Jean-Michel, représenté par Mme AMOURDOM		
14	LAW-ASSING Jean-Marc		
15	LODEHO CATHERINE Danielle		
16	NICOLAS Didier		
17	PAYET Suzette, représenté par M. HERVE		
18	ROLLAND Yvon		
19	SALLES Jean-François		
20	SIMON Jean, représenté par Mme BOURMAUD		
21	WILLIAMS-WANQUET Eileen, représentée par M. ROLLAND		
<p><u>Assistent avec voix consultative :</u></p> <p>M. TERRET Thierry, Recteur de l'académie de La Réunion, ROCHDI Mohamed, président de l'université TUPIN Frédéric, directeur de l'ESPE PELLETIER Liliane, directrice adjointe - ESPE DUMONTEIL Julie, directrice adjointe - ESPE NISSARE Zoulekha, responsable administrative – ESPE</p>			

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Le règlement intérieur de l'ESPE prévoit, en son article 6, le remplacement du président en cas d'indisponibilité pour présider une séance du conseil, par la plus jeune des six personnalités présentes qui ont été désignées par le recteur de l'académie de La Réunion.

En l'absence de Mme ANDRE, M. BREVART assure la présidence de la présente séance.

L'ordre du jour est le suivant :

DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'ESPE 2015-2019.

L'accréditation de l'ESPE de La Réunion a été accordée en septembre 2013. Le ministère a souhaité faire correspondre les accréditations des ESPE avec les calendriers de celles des universités d'adossement. Le dossier d'accréditation de l'ESPE de La Réunion doit par conséquent être renouvelé dans le cadre du contrat quinquennal de la vague E passé entre l'université et le ministère pour la période 2015-2019.

M. TUPIN présente ce nouveau dossier qui pose les bases d'une structure, de contenus et d'engagements mutuels entre les différents partenaires, notamment entre l'Académie et l'Université et rappelle que ce dossier va constituer la feuille de route de l'ESPE.

Ce dossier prend en compte le bilan des deux premières années de l'ESPE 2013-2015 et contient une part importante de nouveaux projets. Dans les grands principes structurants, deux éléments se dégagent, l'alternance intégrative et la communauté d'objectifs et de moyens entre l'académie et l'université. Le renforcement de la professionnalisation des enseignants est l'objectif à atteindre et, pour y parvenir, la démarche est l'articulation des apprentissages théoriques et des expériences de terrain. C'est ce fil rouge de l'alternance intégrative qui structure les différentes parties de l'accréditation.

Après échanges, il est convenu d'apporter au dossier les ajouts ou modifications suivants :

- Concernant la pré-professionnalisation et l'UE7 en particulier (page 21 et annexe 7) :
modification de l'intitulé UE7 b comme suit : "connaissances en mathématiques et en sciences"
- Concernant l'E9 Education au développement durable (page 48) :
ajout d'un paragraphe détaillant le projet d'UE.
- Concernant le dispositif EAP (page 26, 2^e alinéa) :
remplacement du nom PROFIL par BAIP "A l'heure actuelle le BAIP,..."

- Concernant l'ILLETT (page 140) :
suppression de l'indication du financement de la Région et mention du partenariat avec l'Académie de La Réunion. C'est-à-dire : "L'ILLETT est l'Institut de l'Illettrisme, créé en juillet 2011. Il est financé par l'Université de La Réunion et plusieurs partenaires, dont l'Académie de La Réunion."
- Concernant les DU de type 2 (page 78) :
ajout en fin de paragraphe : "L'ouverture ou non des DU sera décidé annuellement par délibération du CA de l'université, après avis du conseil de l'école de l'ESPE."

Préalablement à l'envoi au ministère, dont la date limite est fixée au 15 mai 2015, le dossier d'accréditation sera soumis au conseil d'administration de l'université le 7 mai prochain.

Après en avoir largement débattu, le dossier d'accréditation est mis aux voix.

Nombre de votants	21
Résultats du vote	Pour.....	21
	Contre.....	0
	Abstentions	0

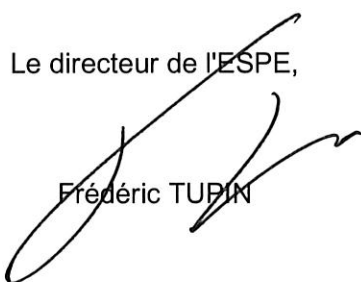
Avec les ajustements demandés, la proposition de dossier d'accréditation 2015-2019 de l'ESPE de La Réunion est approuvée à l'unanimité des votants.

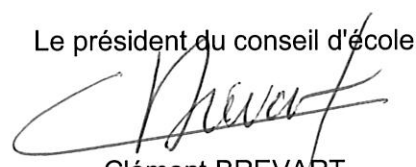
Le recteur d'académie et le président de l'université tiennent à remercier tous les acteurs de ce dossier pour leur implication et la qualité du travail réalisé pour aboutir à ce beau projet pour La Réunion, qui, de plus, pourrait servir de modèle en matière de démarche d'ingénierie de formation en d'autres lieux.

La séance est levée à 16 h 15.

La secrétaire de séance,

Gisèle LEMERCIER

Le directeur de l'ESPE,

Frédéric TUPIN

Le président du conseil d'école

Clément BREVART